

Montagne

# BULLETIN OFFICIEL

## DES GROUPEMENTS



# JEUNESSE & MONTAGNE



FAIRE FACE

BULLETIN N° 20

1er Novembre 1942.

CHAPITRE I	- Directives du Commissaire-Chef	Néant
CHAPITRE II	- <u>ORGANISATION</u> 1- Citation - Félicitation 2- Suppression des équipes disciplinaires.	Pages 1 à 4
CHAPITRE III	- <u>ADMINISTRATION</u> : Tarif kilométrique	Page 5
CHAPITRE IV	- <u>PERSONNEL</u> . 1- Att. de supplément traitement aux Chefs de famille 2- Affectation des E.C.S. recrutés à l'extérieur 3- Note sur les relèves 4- Orientation Professionnelle	Pages 7 à 9
CHAPITRE V	- <u>RAVITAILLEMENT</u>	Néant
CHAPITRE VI	- <u>INFRASTRUCTURE</u>	Néant



CHAPITRE VII - INSTRUCTION PROFESSIONNELLE	Néant
CHAPITRE VIII - MONTAGNE et SPORTS	Pages 11 à 13
1- Matériel de Montagne des I.A et H.A	
2- Inst. Permanente.	
3- Moniteurs d'I.E.P. et de Ski	
4- Perte de matériel personnel	
5- Remise en état du matériel de montagne d'été	
6- Occupation des R. efuges.	
CHAPITRE IX - <u>PROPAGANDE.</u>	Pages 15 à 18
- Abonnements aux revues et journaux.	
CHAPITRE X - <u>SANTE.</u>	Néant
CHAPITRE XI - <u>SERVICE SOCIAL</u>	Néant
CHAPITRE XII - <u>DIVERS</u>	Néant

B I B L I O G R A P H I E.



CHAPITRE II

- ORGANISATION -  
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

I- FELICITATIONS et CITATIONS à l'ORDRE des GROUPEMENTS  
" JEUNESSE et MONTAGNE "

Le Commissaire-Chef est heureux d'adresser ses félicitations aux Chefs et Volontaires du Groupe détaché de la Bérarde des années 1941 et 1942, ainsi qu'aux Jeunes du Groupement n° 12 qui se sont joints à lui, à l'occasion de l'achèvement des gros travaux du Refuge " de TEMPLE ECRINS ". Cette construction entreprise et conduite au milieu de difficultés incessantes et aux prix des plus durs efforts matérialise la contribution que " JEUNESSE ET MONTAGNE " a la volonté d'apporter à l'équipement des Grands Massifs Alpains et Pyrénéens.

o  
o o

Le Commissaire-Chef cite à l'ordre des Groupements de " JEUNESSE ET MONTAGNE " l'INSTRUCTEUR ALPIN AMIEUX Lucien pour la splendide activité alpine qu'il a entretenue au sein du Groupe détaché de LA BERARDE, pendant la saison d'été 1942.

*Notification  
CAF.*

Plus de quarante ascensions, conduites avec prudence et fermeté aux principaux sommets du Massif ont permis à la totalité des Volontaires de s'initier à la rude école de la haute-montagne. Plusieurs grandes courses, présentant des difficultés exceptionnelles, ont été réalisées avec maîtrise, notamment : l'escalade directe de la face Sud de la MEIJE, l'AIPE-FROIDE par l'Arête de COSTE ROUGE, la MEIJE et le RATEAU par l'arête de la BRECHE, le Pic NORD des CAVALES par le contrefort Ouest.

Enfin, par ses soins, six candidats de valeur ont été formés pour le stage de Chef de Cordée.

En toutes circonstances, a fait preuve des plus belles qualités montagnardes : esprit d'entreprise, autorité d'un véritable conducteur d'hommes, courage modeste et intrépide devant le danger.

o  
o o



VICHY, le 10 Octobre 1942.  
Hôtel RADIO.

Le Secrétaire d'Etat à l'Aviation,

à

Monsieur le COLISSAIRE-CHEF des  
Groupements " JEUNESSE ET MONTAGNE ".

OBJET : Camps de Vacances des Ateliers Industriels de l'Air.

Les comptes-rendus qui m'ont été adressés concernant le déroulement des camps de Vacances organisés au profit des apprentis des Ateliers Industriels de l'Air, m'ont permis de constater que les Groupements " JEUNESSE ET MONTAGNE " ont pleinement mis en pratique les directives qui leur ont été données sur la solidarité qui doit exister entre les différentes branches de l'Aéronautique.

Les contacts entre le personnel de " JEUNESSE ET MONTAGNE " et les jeunes apprentis constitueront une excellent propagande pour le recrutement à " JEUNESSE ET MONTAGNE ". Les Jeunes apprentis sont rentrés très satisfaits de leur séjour l'organisation matérielle (nourriture, logement, etc.); l'organisation des courses en montagne ( grâce aux conseils et au matériel fourni par " JEUNESSE ET MONTAGNE " ), l'état d'esprit ont été pleinement satisfaisants.

Je vous demande, en conséquence, de vouloir bien transmettre mes vives félicitations à tous ceux, Chefs et Jeunes de " JEUNESSE ET MONTAGNE ", qui ont contribué à la réussite de ces camps de vacances.

Pour le Secrétaire d'Etat à  
l'Aviation et par  
son ordre :

Le Directeur de l'Aéronautique Civile  
Signé : J. CHARCOURT.



SECRETARIAT 'ETAT aux COMMUNICATIONS

-----  
INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL  
-----

Aiguebelle, le 13-10-42

L'Ingénieur Géographe HERAUT,  
Chef de la 217 Brigade Géodésique d'Ai-  
guebelle,

à

Monsieur le Chef du Groupement " SAVOIE "  
de " JEUNESSE ET MONTAGNE "  
CHALLES-LES-EAUX.

Monsieur,

Les travaux de ma brigade étant terminés, je me permets, avant de quitter la Savoie, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide qui nous a été apportée par les Jeunes Gens de votre Groupement, que vous avez bien voulu mettre à notre disposition depuis le mois de Juillet.

Ces jeunes gens ont toujours fait preuve d'un excellent esprit, exécutant un travail pénible et ingrat avec le plus grand zèle.

J'ai pu apprécier leurs qualités techniques, physiques et leur parfaite connaissance de la montagne.

En vous priant de bien vouloir leur transmettre mes remerciements, je vous adresse, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : HERAUT.

0  
0      0



I - CITATION A L'ORDRE DU GROUPEMENT " VICENTELLE ".

Le Chef de MONTMARIIN cite à l'ordre du Groupement " VICENTELLE " le Volontaire MICHAUD Roger/

Motif ; " Volontaire ayant toujours montré des qualités physiques et morales remarquables. A transporté sur son dos, pendant plus de cinq heures de descente dans les rochers, un de ses camarades blessé en montagne. "

Les Volontaires : CROPSAL Gilbert  
PEYRARD Joseph, François  
GOMBERT Roger :

Motif : " ont participé au sauvetage d'un camarade blessé en montagne, dans des circonstances particulièrement difficiles, faisant ainsi preuve du plus bel esprit d'équipe.

A LOURDES, le 17 Septembre 1942.

Le Chef de MONTMARIIN,  
Chef du Groupement " VICENTELLE "

II - SUPPRESSION des EQUIPES SPECIALES.

Les Equipes spéciales prévues par l'Instruction n° 205/D du 23 Juin 1941, sont supprimées et deviennent des équipes normales.



- CHAPITRE III -

- ADMINISTRATION  
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

TARIF KILOMETRIQUE -

Il est porté à la connaissance des Groupements et Centres, que la S.N.C.F. met en vente sur demande au prix de 7 francs l'unité le Barème n°1 dont pour toutes les distances de kilomètre en kilomètre jusqu'à 1.600 Kms les prix des billets des 3 classes et dans chaque classe des billets, place entière, avec réductions de 30%, 40%, 50%, 75% et demi-place. Ce barème présente une sérieuse simplification par rapport à la méthode consistant à multiplier un tarif kilométrique par un nombre de kilomètres.

En outre la S.N.C.F. met aussi en vente sur demande et au prix de 15 francs l'unité les tableaux des distances kilométriques permettant de calculer aisément la distance avec deux gares quelconques du réseau Français. Ce tableau est plus simple que le Chaux et correct, alors que le Chaux est fréquemment entaché d'erreurs.



- CHAPITRE IV -

P E R S O N N E L  
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

I- ATTRIBUTION du SUPPLEMENT de TRAITEMENT ACCORDE AUX CHEFS de FAMILLE.

A partir du 1er Octobre 1942 les Cadres à solde mensuelle ayant contracté mariage devront adresser au Commissariat (Service du Personnel ) une demande d'établissement de nouveaux contrats en vue de percevoir le supplément de traitement fixé forfaitairement à 500 francs par mois.

A cette demande devra être jointe un certificat de mariage.

Il est rappelé qu'en cas de mariage, l'intéressé ne peut percevoir le supplément de traitement que sur présentation d'un nouveau contrat.

o  
o o

II - AFFECTATION des ELEVES-Chefs - d'Equipe recrutés à l'extérieur.

A dater du 1er octobre 1942, les Elèves-Chefs-d'Equipes recrutés à l'extérieur seront affectés dans les conditions ci-dessous

A- Elèves-Chefs-d'Equipe convoqués avant le début du stage de l'Ecole des Cadres pour effectuer un pré-stage en Equipe.

Pas de modification - Les Elèves-Chefs-D'Equipe seront affectés dans un Groupement et en principe dans un Groupement des Alpes afin d'éviter des frais de déplacement trop élevés.

B- Elèves-Chefs-D'Equipe convoqués à l'ouverture du stage :

Dans un but de simplification administrative les Elèves-Chefs d'Equipe seront affectés au Centre-Ecole au lieu d'être affectés au Centre du Commissariat comme ils l'étaient jusqu'à maintenant.

o  
o o



### III - NOTE sur les RELIEVES.

Malheureusement des Chefs relevés de leur Commandement ou de leur service ont quitté leur poste sans passer les consignes réglementaires à leurs successeurs ou remplaçants désignés. Il en est résulté systématiquement des désordres administratifs.

Il est rappelé qu'aucun Chef ne doit être relevé de son poste sans avoir pris contact avec son successeur ou remplaçant désigné, lui avoir passé les consignes en présence de son Chef hiérarchique et assuré avec lui la soudure.

NOTE - A cas où le Chef relevé aurait eu à gérer des crédits, il devra procéder à l'arrêté régulier des comptes en présence du Chef qui le contrôle au point de vue Administratif. Si le C et relevé assurait la gestion de matériel il devra établir un inventaire de façon à pouvoir procéder à une prise en compte.

0 0  
0 0

### IV - ORIENTATION PROFESSIONNELLE.

Un Service de Classement, d'Orientation et de Placement Professionnels est actuellement organisé au Commissariat de " JEUNESSE ET MONTAGNE " à GRENOBLE.

Son But est de faire connaître aux Volontaires libérables et sans emploi assuré, les possibilités de travail au sein des divers Organismes Officiels ou Privés, dans les branches Industrielles, Commerciales, Agricoles ou Administratives.

Tous les renseignements détaillés sur les Offres d'Emplois, et avis de concours aux diverses Ecoles ou Administrations de l'Etat sont centralisés par ce Service qui s'efforcera d'orienter professionnellement et de faciliter le placement des jeunes gens libérés de leur S.M.C. à " JEUNESSE ET MONTAGNE ".

Les Jeunes Volontaires ayant déjà exercé un métier trouveront donc au Commissariat tous renseignements utiles dans les Offres d'Emplois de leur spécialité; - et les Etudiants désireux de trouver du travail à leur sortie de " JEUNESSE ET MONTAGNE ", pourront y obtenir la documentation nécessaire pour les conseiller et les orienter.



Pour atteindre plus facilement ce but, MM. les Chefs de Groupements et de Centre voudront bien faire connaître aux Volontaires l'existence et le fonctionnement de ce Service, et assurer la plus grande diffusion aux principales Offres d'Emplois qui paraîtront au Bulletin, au besoin en les faisant afficher.

Ils voudront bien également signaler au Chef de ce Service les noms des spécialistes particulièrement capables et les cas spéciaux des besogneux sans travail.

Les Volontaires intéressés rédigeront dans les deux derniers mois de leur stage leur demande d'emploi : en précisant bien leurs références des professions préparées et exercées antérieurement à leur S.N.O., et en ajoutant tous autres renseignements qu'ils jugeront utiles, pour se faire mieux connaître.

Ils mentionneront le genre de travail désiré, avec la ville ou région de leur préférence, au besoin, leurs prétentions.

Des places particulièrement intéressantes sont actuellement offertes aux prochains libérables de Novembre dans les Usines ou Etablissements relevant du Secrétariat d'Etat à l'Aviation.

Le Service Général de l'Armée de l'Air peut notamment accueillir un grand nombre de non spécialistes.

Tous renseignements complémentaires seront adressés sur demande particulière.

Les demandes d'emploi des Volontaires, seront, avant transmission, annotées par les Chefs de Centre et de Groupement qui mentionneront leurs impressions sur les postulants et leurs avis sur leurs capacités.

Jean DEBOVE,  
Chef de Service.

-----0000000-----  
-000-



C H A P I T R E VII

MONTAGNE & SPORTS  
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

I- MATÉRIEL de MONTAGNE des INSTRUCTEURS et MONITEURS ALPINS.

Le Chef du Bureau Montagne rappelle à Messieurs les Chefs de Centre les prescriptions des B.O. n° 3 et 5 relatives au matériel des Instructeurs et Moniteurs mutés d'un Centre à un autre.

Tout le matériel de montagne est affecté aux Centres et ne doit pas en bouger à l'exception des skis et fixations affectés aux Instructeurs et Moniteurs, que ceux-ci peuvent emmener dans leur nouvelle affectation s'ils le désirent.

0  
0 0

INSTRUCTIONS PERMANENTES.

II- MONITEURS d'ÉDUCATION PHYSIQUE et de SKI.

Copie d'une lettre adressée au Commissaire-Chef des Groupements par le Commissaire Général de la Province " AUVERGNE " des Chantiers de la Jeunesse :

" Lors de la réunion des Commissaires-Régionaux à CHATEL-GUYON au mois de Juillet, j'ai eu l'avantage de m'entretenir avec vous de certaines questions de Moniteurs d'Éducation Physique spécialisés dans le ski et de vous exprimer le souhait que je formais de voir certains de vos Jeunes disposés à venir, à leur libération, comme Moniteurs dans la Province d' " AUVERGNE " .

" J'ai l'honneur de vous demander si vous voyez la possibilité de procurer à ma province quelques uns de ces Jeunes qui seraient désireux de rester dans les Chantiers comme Moniteurs à la fois d'Éducation Physique et de skis.

" Le barème des traitements est vraisemblablement le même dans les Chantiers de la Jeunesse et dans " Jeunesse et Montagne ". En tout cas, à titre indicatif, il s'échelonne de 13.500 frs à 22.500 frs montant auquel il y a lieu d'ajouter le récent relèvement du taux des suppléments provinciaux de traitement et de solde.



" Une prochaine réponse de votre part me serait agréable et je vous remercie à l'avance."

Signé : ILLISIBLE.

Messieurs les Chefs de Groupements et de Centres voudront bien rechercher parmi les Jeunes sous leurs ordres ceux qui seraient attirés par les propositions ci-dessus. Certains éléments qui n'ont pas la classe pour être Moniteurs alpins dans nos Groupements pourraient faire d'honorables Moniteurs en " AUVERGNE ".

L'attention des stagiaires du prochain cours de Moniteurs Auxiliaires de ski qui ne seraient pas reçus à l'examen final, sera attirée sur l'intérêt des débouchés qu'ils pourraient trouver là.

Pour l'instant, seul le Chef de Patrouille PECHOUX, du Centre de BEAUFORT paraît remplir les conditions demandées.

o  
o o

### III - PERTE DE MATERIEL PERSONNEL.

Récemment, un Instructeur Alpin a perdu, au cours d'une séance d'Ecole de Glacier, son piolet personnel qu'il utilisait et dont il demande à " JEUNESSE ET MONTAGNE" le remplacement ou le remboursement. Des cas analogues relatifs à divers matériels sont fréquents.

Dorénavant, le remplacement ou le remboursement d'une pièce ou d'un objet d'équipement appartenant personnellement à un Chef ou à un Instructeur, perdu ou détérioré de par son utilisation normale en service, ne pourront être envisagés que si l'intéressé peut faire la preuve que cet objet ou ce matériel devait lui être fourni par " JEUNESSE ET MONTAGNE" et que son Centre se trouvait dans l'impossibilité matérielle de le faire.

o  
o o



IV- REMISE en ETAT du MATERIEL de MONTAGNE d'ETE.

Dès maintenant les Centres procéderont à la révision de leur matériel de montagne utilisé au cours de la saison qui se termine. Le matériel détérioré sera mis de côté et se remise en état entreprise sans tarder. Les Centres entreprendront les réparations qu'ils sont en mesure d'assurer. Pour les réparations importantes, s'adresser dans le commerce, à des fabricants ou réparateurs qualifiés. Ceci concerne tout spécialement les tentes isothermiques, les piolets.

Pour le matériel hors d'usage, des propositions de réforme seront adressées par l'intermédiaire du Groupement au Bureau Montagne. Ce matériel sera présenté au Chef du Bureau Montagne à son passage dans les Centres; c'est lui qui prononcera la réforme.

Les cordes réformées seront utilisées : celles de 8 m/m pour faire des anneaux de rappel; celles de 12 m/m en cordes de service.

Tout ce travail est du ressort de l'Instructeur-Chef de Centre.

0  
0 0

V OCCUPATION des REFUGES de MONTAGNE -

Des plaintes ont été adressées à "JEUNESSE ET MONTAGNE" par le Club Alpin à la suite d'un incident survenu le 14 Juillet dernier où une caravane de "JEUNESSE ET MONTAGNE" avait embouteillé un Refuge et gêné considérablement une collective locale venue pour y coucher. D'autres plaintes du même ordre ont été formulées à notre égard dans la plupart des Grands Massifs pour des raisons analogues ?

En conséquence, Messieurs les Chefs de Groupements et de Centres voudront bien faire en sorte d'éviter d'occuper les refuges de montagne avec des caravanes importantes pendant les périodes d'été ou d'hiver, et pendant une partie de la belle saison, tout au moins pour les refuges très fréquentés. De toutes façons, pour les sorties comportant une ou plusieurs nuits en refuge, l'effectif des caravanes sera calculé de manière à laisser toujours plusieurs places disponibles dans les refuges prévus comme gîtes.



C H A P I T R E IX

PROPAGANDE  
-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

ABONNEMENTS aux REVUES et JOURNAUX.-

A partir du 1er Janvier 1943, les abonnements destinés aux Centres et aux Groupements seront contractés directement par les Groupements.

Le Centre-Ecole de MONTRUC contractera directement, lui-même ses abonnements. Les abonnements pour le Centre du Commissariat et le Groupe du Banchet continueront à être contractés par le Service Propagande.

Tous les abonnements contractés sont annuels.

A cet effet, une autorisation spéciale de dépenses, valable pour l'exercice 1943 en entier leur sera allouée. Ces crédits prélevés sur le paragraphe "Foyers", devant être utilisés par les Groupements, à la fois et uniquement

- à contracter les nouveaux abonnements qu'ils jugeraient nécessaires
- à renouveler ceux qui arriveraient à expiration au cours de l'année 1943.

D'autres autorisations spéciales pourront être accordées sur les paragraphes "Foyers" pour des dépenses différentes des abonnements.

Il est précisé que ces crédits devront faire l'objet d'une gérance minutieuse et qu'en aucun cas ils ne pourront être renouvelés en cours d'exercice.

Le Contrôle des abonnements sera exercé par les Groupements à l'aide de fiches de périodiques Modèle C (modèle en annexe n°1), conformément aux prescriptions du Bulletin Officiel n° 5 du 1er Janvier 1942 (page 18). Les états de dépenses et les relevés Modèle 33 devront être adressés au Commissariat conformément à l'Instruction n° 1920/AC en date du 16 septembre 1942.



Les crédits alloués pour l'exercice 1945 n'étant pas encore connus, les autorisations spéciales de dépenses seront adressés ultérieurement.

Annexe I

DESTINATAIRES	Départ	Durée	Expiration	Nombre
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

Annexe II Liste de tous les périodiques susceptibles d'intérêt, avec adresse, périodicité et montant de l'abonnement annuel.

La liste des abonnements, en cours pour chaque groupement, leur sera envoyé incessamment.

- LISTE des PERIODIQUES RECOMMANDÉS. -

PERIODIQUES	ADRESSES	Périodicité	Montant de l'abonnement annuel
- Journal Officiel	: Administration - VIGEV	: quotidien	: 550.-
- Figaro	: 12, R. de la Charité - LYON	: " "	: 225.- (re-
		: mise 100	: comprise)
- Action Française	: R. de la République - LYON	: "	: 250.-
- Petit Dauphinois	: A. Alsace Lorraine - CRENOBLE	: "	: 250.-
- L'Auto	: Rue, Childobert - LYON	: "	: 250.-



PERIODIQUES	ADRESSES	Periodicité	Montant de l'abonnement annuel
- L'ÉCLAIR	28, R. Bellecordière-LYON	quotidien	250.-
- Le Messager de la Haute-Savoie	THONON (Haute-Savoie)	"	250.-
- L'ÉCLAIR	87, C. Gambetta - LYON	hebdomadaire	545.-
- L'ÉCLAIR	29, R. Blatin-Clermont-Fd.	"	70.- (re-misc 20% Co.)
- L'ŒUVRIER	10, R. du Château - Ste-Foy-lès-LYON	"	42.-
- JEUNESSE	: Soc. Jeunesse et Sports : à RABAT (Maroc)	"	80.-
- COMPAGNONS	: CREPIEUX-le-PAPPE	"	85.-
- JEUNESSE de FRANCE	: Ecole Nle des Cadres d'URIAGE (Isère)	mensuel	54.-
- GRIGNONS	: 59, R. de Grignan - Marseille	hebdomad.	90.-
- MARCHÉ	: 8, R. d'Auvergne - LYON	"	121,50 (ta-ite comprise)
- RADIO-NATIONAL	: 5, R. de Nery - MARSEILLE	"	90.-
- LE JOURNALIN	: 18, R. du Commerce-RIOM	"	60.-
- REVUE des 2 MONDES	: ROUEN (P. de D.)	Bi-mensuel	200.-
- LE BIEN-ÊTRE DE LA VIE	: 22, R. Lafayette - TOULOUSE	mensuel	70.-
- CITE NOUVELLE	: 39, R. de Sèze - LYON	Bi-mensuel	150.-
- VOICI LA FRANCE DE CE MOIS	: 21, R. Mal. Foch, VICHY	mensuel	60.- (re-misc. 20% Comp)
- RENOUVEAUX (Editions Moys de France)	: 39, R. de Sèze - LYON	Bi-mensuel	50.-
- REVUE UNIVERSELLE	: Boite postale 244 - VICHY	"	135.- (re-misc 20% Comp.)
- REVUE de SEVOIS	: Librairie DARDEL - CHAMBERY	Trimes.	65.-
- REVUE des Jeunes	: 16, A. de Béarn - PAU	Mensuel	35.-
- LE ROUTIER	: 19, R. Victorien Sardou-LYON	"	25.-
- LE ROUTIER	: 11 bis, R. de la Tour - VICHY	"	20.-
- LES CHAMPS de notre JEUNESSE	: 5, Quai C. Bernard - LYON	"	50.-
- CONTEMPORAINS	: 4, Rue CHAMBOVEY - LYON	"	120.-
- L'ÉCLAIR	: 18, R. de Longchamps - VICHY	"	80.-
- L'ÉCLAIR de CHATELAIN "Compagnons"	: CREPIEUX-le-PAPPE (Ain)	"	50.-
- DOCUMENTS FRANÇAIS	: R. Blatin-Clermont-Fd.	"	80.-
- AIR-SPORTS	: Léro-Club du Dauphiné - GRENOBLE	"	35.-
- DEMAIN	: 7, R. du Puits Gaillot LYON	"	75.-
- MILLIARISME	: 10, R. M. des cornélites - LYON	"	100.-
- CAHIERS d'ART DRAMATIQUE	: Scouts de France. Q.G. de VICHY	"	20.-



PERIODIQUES	ADRESSES	Périodicité	Montant de l'a bon.a.
- LE LIEN d'UNION	: D.A.C. Sec Presse. Hôtel Ra-	: mensuel	: Gra-
	: dio - VICHY.		: tit
- LE LIEN	: Hôtel de SEVILLE - VICHY	: "	: 61.-
- ALPINISME	: 22, R. Barrêno - LYON (6°)	: "	: 45.-
- SOURCES	: Hôtel Splendid (CERTELL-GUYON	: "	: 50.-
- L'ACTUALITE SOCIALE,	: 25, Avenue Julien - Clermont-	: "	: 40.-
- Edition sociale Française	: Ferrand (Puy-de-Dôme)		
- LE LIEN	: Les Bartins, Av. Durin VICHY:	: "	: 50.-
- L'ECHE des REFUCIES	: 21, Bd. Bertholod-MONTPPELLIER:	: Bi-mensuel	: 60.-
- L'AMIR pour les JEUNES	: 71, Champs Elysées - PARIS	: mensuel	: 56.-
- L'ECHE des ETUDIANTS	: 7, R. Dom Vaisotte-MONTPPELLIER	: "	: 73.-
- LE CHEL	: 19, Rue Victorien Sardou LYON:	: "	: 25.-
- Bulletin de l'INSTITUT NA-	: Hôtel de Seville - VICHY	: "	
- TIONAL de formation LECION-			
- NAIRE			
- ECONOMIE ET HUMANISME	: 32, Rue Maréngo - MARSEILLE	: Tous les 2m	: 200.-
- ESPOIR FRANCAIS	: R. de l'Hôtel des POSTES	: mensuel	: non
	: VICHY		: précisé
- REVUE de l'ARMEE NOUVELLE	: 5, Rue Sébastien Bottin-PARIS:	: mensuel	: 150.-
- PAROLES de FRANCE,	: 4, Rue du Gd. Moulin-ST-ETIENNE	: "	: 30.-
- SKI-SPORTS d'HIVER	: 7, R. de LILLE - PARIS (7°)	: trimestriel	: 50.-
- TOUS LES SPORTS	: 32, Rue Tronchet PARIS	: mensuel	: non pré
			: cisé
- REVUE ALPINE ,Son Lyonnai-	: 38, Rue Thomassin - LYON	: trimestriel	: 30.
- se du C.A.F.			
- LE PHOTOGRAPHE -Edition	: 189, R. St-Jacques	: mensuel	: non pré
- Paul Montel			: cisé
- LA MONTAGNE	: Siège Social du CAF, 7, Rue	: trimestriel	: "
	: LalBoetie (PARIS (8°)		
- CONFERENCES	: 19, R. Jarente - LYON	: mensuel	: "

---000000000---



B I B L I O T H E Q U E  
-o-

SERVICE ORGANISATION :

- ° 22/Org. du 16-10-42 Permission convalescence  
DESTINATAIRES : Tous Groupements, Tous Centres  
Tous Services.
- ° 44/Org. 17-10-42 Diffusion de directives du Commissaire Général  
des Chantiers.  
DESTINATAIRES : Tous Groupements et Centres
- ° 51/Org. 20-10-42 Visite médicale des cadres  
DESTINATAIRES : Tous Groupements et Centres
- ° 56/Org. 20-10-42 L/s permissions en Z.O. Volontaires  
DESTINATAIRES : Tous Groupements et Centres
- ° 57/Org. 21-10-42 Création du Grade d'Agent-Chef.  
DESTINATAIRES : Tous Groupements, Tous centres,  
tous services.

SERVICE PERSONNEL.

- ° 2573/A du 12-9-42 Note a/s placement des Vol. de J.M. après leur  
libération  
DESTINATAIRES. Ct. Pyrénées, G. Vignemale, Sa-  
voie, Dauph. Etc-Savoie. C.Ecole, C.Ct.
- 2610/A 16-9-42 Note sur les ordres de prise de commandement  
DESTINATAIRES : Sec Org. Ad. Ct Pyr. Ct. Savoie  
Dauph. Etc-Savoie, C.E. ?CCT.
- 2611/A " Ordre de prise de Commandement °1  
DESTINATAIRES : les mêmes
- 2632/A 17-9-42 Note provisoire sur les libérations anticipées  
DESTINATAIRES : Cre Pyr., Gpt Savoie, Dauph, Etc  
Savoie, C.E. C/CT
- 2653.R " Modificatif à note 2524/LSR  
DESTINATAIRES mêmes que ci-dessus
- 2642/A 18-9-42 Ordre de prise de Commandement n° 2  
DESTINATAIRES : Sec Org. Ad. Ct Pyr., Gpt Vigno-  
male, Comminges
- 2665/R " Modificatif n° 2 à note n° 2524/Pers.LSR  
DESTINATAIRES : Cre Pyr. Gpt Savoie, Etc-Savoie  
Dauphiné, C. Ct.
- 2666/R " Note sur le recrutement des volontaires  
DESTINATAIRES : Les mêmes que ci-dessus
- 2684/A 22-9-42 Ordre d'affectation n° 40  
DESTINATAIRES : Gt Vignemale, Comminges, Dauph.  
Savoie, Etc-Savoie, Sec Santé
- 2717/L " Echelon de traitement  
DESTINATAIRES : Sec Adm, Ct Pyr., Gpt Savoie,  
Dauph., Vignemale, C. Commissariat.
- 2718 " Additif n° 1 à l'ordre de nomination n° 16  
DESTINATAIRES : Sec Ad. Ct Pyr. Gpt Savoie, Dauph  
Vignemale, Ct Ct.
- 2719/A " Erratum à l'ordre nomination n° 17  
DESTINATAIRES : Sec Adm, Ct Dauphiné.



N° 2724/A du 22-9-42 Additif à l'ordre de nomination n° 18  
DESTINATAIRES : Cre-Chef, Cre Chef Adj.  
 Sce Adm., Ct. P. r., Gt. Savoie, Dauph., Vi-  
 gnamale, C. Ct.

2751/A du 23-9-42 Demande de pourcentage de vol. en pro-  
longation de stage.  
DESTINATAIRES : Cre P. r., Gt. Dauph., Savoie

2778/A du 26-9-42 Ordre de mutation n° 80  
DESTINATAIRES : Sce Santé-Cre P. r., Gt. Sa-  
 voie, Hte-Savoie, Dauph., C. Ecole, C. Ct.

2805/A du 28-9-42 Ordre de mutation n° 81  
DESTINATAIRES : Gt. Dauph., C. Ct., Sce Santé

2838/A du 30-9-42 Note s/le suppl. trait. C ef de famille  
DESTINATAIRES : Cre P. r., Gt Savoie, Gt.  
 Hte-Savoie, Dauph., C. Ecole, C. Ct.

2855/A du 1-10-42 Additif à l'instruction n° 88/D du 30/1/42  
DESTINATAIRES : Cre P. r., Gt Savoie, Dauph.,  
 Pyr., Hte-Savoie, Comminges, C. Ecole, C. Ct.,  
 Sce Adm., Org., M. , I. P., Proc., Travaux, Mont,  
 Santé,

2862/A du 3-10-42 Additif ordre mutation n° 80  
DESTINATAIRES : Serv. Santé, C. Pyr., Gt  
 Savoie, Gt. Dauphiné, C. Ecole, C. Ct.

2865/A du 3-10-42 Note sur affect. des E.C.E. recrutés à  
l'extérieur de "J.M."  
DESTINATAIRES : Ct. Pyr., G t. Savoie, Hte-  
 Savoie, Gt. Dauph., C. E. , C. Ct.

2866/A du 3-10-42 Note sur les relèves  
DESTINATAIRES : les mêmes

2929/A du 8-10-42 Ordre de mutation n° 82  
DESTINATAIRES : Sce Santé, Gt. Savoie,  
 Dauph., C. Ct.

2933/A du " Ordre d'Affectation n° 44  
DESTINATAIRES : Gt. Savoie, Hte-Savoie,  
 Dauphiné, Vignemale

2935/A du 9-10-42 Ordre de mutation n° 83  
DESTINATAIRES : Gt Savoie, Hte-Savoie  
 C. Ecole

3012/A du 13-10-42 Ordre de mutation n° 84  
DESTINATAIRES : Sce Santé, Cre Pyr.,  
 Gt. Savoie, Dauphiné. C. Ct.

3029/A du 14-10-42 Ordre de mutation n° 85  
DESTINATAIRES : C. Ct. Savoie, Sce Santé  
 Gt. Hte-Savoie, C?Ecole, C

3036/A du 14-10-42 Etat des volents ayant pris un engagement  
militaire.  
DESTINATAIRES : Cpt Pyr, Savoie, Hte-Sav.  
 Dauph., C. E. C. Ct.

3043/A du 16-10-42 Ordre de nomination n° 19  
DESTINATAIRES : Cre-Chef, Cre Chef Adj,  
 Adj. adm, Cre Pyr. Gt. Savoie, Dauph.,  
 Hte-Savoie, Dauph., C. E., C. Ct.

3044/A du " Echelon de traitement  
DESTINATAIRES- les mêmes que ci-dessus



N° 3045/A	du 16-10-42	Changement échelon de traitement n° 7 <u>DESTINATAIRES</u> : Cre-Chef, Cre-Chef-Adj. Adj. Adm, Cre Pyr, Gpt Savoie, Dauph, Hte-Savoie, Dauph, C.E., C.Ct.
3057/A	"	Demande cert. de lib. au Vre BLANC <u>DESTINATAIRES</u> : Cre de la Gendarmerie du Pilat Hte-Savoie, C. de Thorrens, Gpt Savoie et Hte-Savoie
3107/R	19-10-42	Prévisions d'Inroy pour le mois d'octo- bre 1942 <u>DESTINATAIRES</u> : Cre Pyr, Gpt Savoie, Dauphiné, Hte-Savoie.
3131/A	20-10-42	Admis. de M. HEULLE comme dactylographe <u>DESTINATAIRES</u> : Sec Adm, Gpt Savoie, C.Ct.
3132/R	"	Ordre d'affectation n° 27, Pers. admis du 1 au 15-10-42 <u>DESTINATAIRES</u> : Cre Pyr., Gpt. Savoie, Hte-Savoie, Gpt Dauphiné
3152/A	"	Bulletin journalier n° 18 du 24-9-42 Art. Pers. N° 14 <u>DESTINATAIRES</u> - Org, Adm, Infra, Santé I.P., Prop, Mont, Anc J.M. Or. Prof. Social, C.ct.
3176/A	21-10-42	Ordre de mutation n° 86 <u>DESTINATAIRES</u> . C.Ct. Santé, Gt. Savoie, Hte-Savoie, Dauphiné.

---000000000---

000

0